

# 5.4

## Avis d'intention des assujettis et autres avis

---

---

**5.4 AVIS D'INTENTION DES ASSUJETTIS ET AUTRES AVIS****COMPAGNIE D'ASSURANCE RBC DU CANADA****Avis d'octroi d'une autorisation pour étendre les activités**

Avis est donné que l'Autorité des marchés financiers a autorisé Compagnie d'assurance RBC du Canada (nom utilisé au Québec par RBC Insurance Company of Canada) à étendre ses activités d'assureur au Québec aux catégories supplémentaires suivantes : « assurance de biens » et « assurance de responsabilité ».

Cette décision fait suite à une demande d'autorisation pour étendre les activités en vertu de l'article 30 de la *Loi sur les assureurs*, RLRQ, c. A-32.1.

Pour plus d'information concernant cet assureur, nous vous invitons à consulter le [Registre – Assureurs, institutions de dépôts et sociétés de fiducie](#) sur notre site Web.

Fait le 19 octobre 2020

**LA COMPAGNIE D'ASSURANCE LIBERTÉ MUTUELLE****Avis d'octroi d'une autorisation pour étendre les activités**

Avis est donné que l'Autorité des marchés financiers a autorisé La Compagnie d'Assurance Liberté Mutuelle (nom utilisé au Québec par Liberty Mutual Insurance Company) à étendre ses activités d'assureur au Québec à la catégorie supplémentaire suivante : « assurance crédit ».

Cette décision fait suite à une demande d'autorisation pour étendre les activités en vertu de l'article 30 de la *Loi sur les assureurs*, RLRQ, c. A-32.1.

Pour plus d'information concernant cet assureur, nous vous invitons à consulter le [Registre – Assureurs, institutions de dépôts et sociétés de fiducie](#) sur notre site Web.

Fait le 20 octobre 2020